



Aide pour l'achat d'un équipement de sécurité pour Vélo, EDP et EDPM



La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les achats de décembre

Le CAES de l'ex SNEPC vous accordera une aide de 75% de la dépense dans la limite de **40 €** par an et par enfant, pour tout achat d'un équipement de protection individuel.

Cette subvention est accordée aux enfants des adhérents et à ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande d'aide joint,
- La facture nominative de l'achat (**pas de ticket de caisse**)
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande d'aide « Achat équipement de sécurité pour Vélo, EDP et EDPM » (658229)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Lien de parenté avec l'adhérent : _____

- Facture nominative de l'achat

Date : _____

Signature du demandeur

réservé au CAES

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - *Date de paiement :* _____